Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260113-202601004-DE

2026-01-004
Séance du Mardi 13 Janvier 2026

MAIRIE DE BRÉCÉ
(Ille-et-Vilaine)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie
6 rue de Rennes
35530 BRÉCÉ
Tel : 02 99 00 10 09
Courriel
accueil@mairie-brece.fr
Site internet
www.mairie-brece.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	16
Absents représentés	3
Absents excusés	
Absents	

L'an deux mil vingt six, le treize Janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Brécé s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHEVANCE Christophe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le sept Janvier deux mil vingt six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. CHEVANCE Christophe, Mme PÉDRONO Marie-Jo, M. BOINET Philippe, Mme CADIEU Marie-Odile, M. POULLAOUEC Michel, M. GUÉLOU Gildas, M. JOUAN Thierry, M. MAQUIGNEAU Eric, Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile, M. LEROY Pascal, Mme GALLAIS Christine, Mme BEAUDOUIN Bénédicte, M. BAGOUET Jean François, Mme NADLER Sarah, M. SOURDRIL Guillaume, Mme DENIS Alexandra

Excusés : Excusés ayant donné procuration : Mme PERCHE Olivia à M. LEROY Pascal, Mme LEROUX Geneviève à Mme SIMONNEAUX Anne-Cécile, Mme LEHUGER Virginie à M. BAGOUET Jean François

Absents :

Assistant également à la séance :

A été nommée secrétaire : Mme PÉDRONO Marie-Jo

Vote	Pour	Contre	Abstention	Non participé
A la majorité	1	14	4	

2026-01-004 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN – DIA rue de Rennes

En décembre 2025, le conseil municipal a été informé et a statué en questions diverses sur la DIA reçue en mairie le 14/11/2025 relative à un bien situé 15 rue de Rennes à BRECE. Le titulaire du droit de préemption sur ce bien est Rennes Métropole. Rennes Métropole peut déléguer ponctuellement le DPU à la commune.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 035-213500390-20260113-202601004-DE

Par délibération du 9 juin 2020, le conseil municipal a confié à M. le Maire le droit de préemption par délégation pour des opérations d'un montant inférieur à 300 000 €.

Le prix de cession indiqué à la DIA étant de 305 000 €, M. le Maire soumet donc le dossier à l'avis du CM en accord avec le service foncier de RM (Dossier inscrit à l'ordre du jour du CM)

- Une visite du bien a été organisée par les services de RM le 5 juin 2026
- L'avis des Domaines a été établi le 5/01/2026 (285 000 € avec une marge de 10 % soit 313 500 € maximum)

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose à l'assemblée d'émettre un avis sur cette DIA :

- Prix de vente indiqué : 305 000 €
- Frais d'agence : 18 300 €
- Superficie du terrain : 619 m2
- Surface habitable : 149 m2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :
- décide de ne pas préempter le bien situé 15 rue de Rennes

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire
Christophe CHEVANCE

MAIRIE DE BRECE
(Ille-et-Vilaine)